

**RAPPORT
N° 2015/E3/129**

ASSEMBLEE DE CORSE

3EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2015

16 ET 17 JUILLET

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF**

**TRAVAUX DE MAINTENANCE SUR LES PMV, LES STATIONS
DE COMPTAGE ET LES STATIONS METEO DES ROUTES
TERRITORIALES DE CORSE**

COMMISSION COMPETENTE :

COMMISSION DES FINANCES, DE LA PLANIFICATION,
DES AFFAIRES EUROPEENNES ET DE LA COOPERATION

<p>RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE</p>

OBJET : Travaux de maintenance sur les Panneaux à Messages Variables, les stations de comptage et les stations météo des routes territoriales de Corse

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de l'Assemblée de Corse l'autorisation de signer et d'exécuter le marché relatif aux travaux de maintenance sur les Panneaux à Messages Variables, les stations de comptage et les stations météo des routes territoriales de corse.

Afin de maintenir un niveau de service de qualité pour les usagers, il convient d'entretenir et de réparer l'ensemble de ces équipements sur les routes territoriales.

Un programme d'entretien est établi chaque année selon les besoins et les priorités.

I - PRINCIPALES DISPOSITIONS DE LA CONSULTATION

I - 1 - Règlement et déroulement de la consultation :

La consultation a été lancée en vue de la passation d'un marché de service à bons de commande, selon la procédure de l'appel d'offres ouvert. Il est soumis aux dispositions du Code des Marchés Publics correspondant à cette procédure, pour les montants annuels suivants (par lot) :

Lot	Première période		Périodes suivantes	
	Montant Minimum	Montant Maximum	Montant Minimum	Montant Maximum
<u>Lot n° 1 : Haute-Corse</u>	30 000,00 € HT	150 000,00 € HT	30 000,00 € HT	150 000,00 € HT
<u>Lot n° 2 : Corse-du-Sud</u>	30 000,00 € HT	150 000,00 € HT	30 000,00 € HT	150 000,00 € HT

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié à l'Informateur Corse Nouvelle et au BOAMP.

Le délai de consultation était fixé à 52 jours à compter de la date d'envoi de l'avis aux publications.

I - 2 - Critères de jugement des offres :

Il a été recherché l'offre économiquement la plus avantageuse, conformément à l'article 53 du Code des Marchés Publics, en utilisant les critères pondérés d'attribution suivants :

- Prix (pondération : 60),
- Valeur technique (pondération : 20),
- Délai d'intention (pondération : 20),

Le critère prix a été apprécié au vu du détail estimatif test fourni par le maître de l'ouvrage et valorisé par le candidat.

La valeur technique des prestations et le délai d'intervention ont été jugés au vu du mémoire technique.

II - COÛT ET FINANCEMENT DES PRESTATIONS

L'estimation des prestations selon le détail estimatif test a été fixée à 115 000,00 € HT pour chaque lot en valeur de Février 2015.

Le marché sera financé sur les crédits inscrits au budget de la CTC, en fonctionnement et en investissement.

III - ANALYSE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les plis ont été ouverts en Commission d'Appel d'Offres le vendredi 19 février 2015.

Deux (2) candidats ont remis une offre pour le lot n° 1 et pour le lot n° 2 dans les délais, selon le tableau ci-dessous présentant les candidats et les montants d'offre découverts à l'ouverture des plis :

Lots	Candidats	Offre € HT
Lot n° 1	SCAE/SAS Signature/Traffic systems	65 030,50
Lot n° 1	E.I.A	75 857,00
Lot n° 2	SCAE/SAS Signature/Traffic systems	55 476,50
Lot n° 2	E.I.A	108 160,00

Après analyse des candidatures et des offres, la commission d'appel d'offres, réunie le 4 juin 2015, a décidé de retenir l'ensemble des candidatures et a validé la notation et le classement suivants par lot :

Lots	Candidats	Montant € HT	Note Prix	Note Technique	Note délai	Note Totale	Classement
1	SCAE/SAS Signature/Traffic systems	65 030,50	12,00	2,78	2,67	17,45	2
1	E.I.A	75 857,00	10.32	4,00	4,00	18,32	1
2	SCAE/SAS Signature/Traffic systems	55 476,50	12,00	2,78	2,67	17,45	1
2	E.I.A	108 160,00	06.12	4,00	4,00	14,12	2

En conséquence, elle a décidé d'attribuer le marché relatif aux travaux de maintenance sur les Panneaux à Messages Variables, les stations de comptage et les stations météo des routes territoriales de Corse, aux candidats suivants :

- Pour le lot 1 : EIA,

- Pour le lot 2 : SCAE/SAS Signature/Traffic systems.

IV - CONCLUSION

En conclusion, je vous serais obligé de bien vouloir m'autoriser à signer et à exécuter le marché relatif aux travaux de maintenance sur les Panneaux à Messages Variables, les stations de comptage et les stations météo des routes territoriales de Corse avec les entreprises suivantes:

- Pour le lot 1 : EIA, pour un montant minimum annuel de 30 000 € HT et un montant maximum annuel de 150 000 € HT et pour une durée d'un an reconductible trois fois,
- Pour le lot 2 : SCAE/SAS Signature/Traffic systems, pour un montant minimum annuel de 30 000 € HT et un montant maximum annuel de 150 000 € HT et pour une durée d'un an reconductible trois fois.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

ASSEMBLEE DE CORSE

**DELIBERATION N° 15/ AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
AUTORISANT LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE A SIGNER
ET EXECUTER LE MARCHE RELATIF AUX TRAVAUX DE MAINTENANCE
SUR LES PANNEAUX A MESSAGES VARIABLES, LES STATIONS
DE COMPTAGE ET LES STATIONS METEO DES ROUTES TERRITORIALES
DE CORSE**

SEANCE DU

L'An deux mille quinze et le , l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II - Livre IV - IVème partie,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE**ARTICLE PREMIER :**

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et exécuter le marché relatif aux travaux de maintenance sur les Panneaux à Messages Variables, les stations de comptage et les stations météo des routes territoriales de Corse, avec les entreprises suivantes :

- Pour le lot 1 (Haute-Corse) : EIA pour un montant minimum annuel de 30 000 € HT et un montant maximum annuel de 150 000 € HT et pour une durée d'un an reconductible trois fois,
- Pour le lot 2 (Corse-du-Sud) : SCAE/SAS Signature/Traffic systems pour un montant minimum annuel de 30 000 € HT et un montant maximum annuel de 150 000 € HT et pour une durée d'un an reconductible trois fois.

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI